



## DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

### Arrêté portant autorisation d'une Vente au Déballage Manifestations : N° 2023 – 143

Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale ;  
VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959 ;  
VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voie communales ;  
VU le Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce ;

CONSIDÉRANT la demande de Mme BARDELOT Carole et Mme CARON Valérie, Responsables de l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAINT-ASTIER, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser une vente au déballage à l'occasion du SALON DE LA FEMME, du SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023 à 06h00, jusqu'au DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023 à 21h00, dans la HALLE de SAINT-ASTIER ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme BARDELOT Carole et Mme CARON Valérie, Responsables de l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAINT-ASTIER, sont autorisées à organiser le SALON DE LA FEMME, du SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023 à 06h00, jusqu'au DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023 à 21h00, dans la HALLE de SAINT-ASTIER.

Pour l'occasion, les pétitionnaires sont autorisées à installer des étalages, dans la HALLE de SAINT-ASTIER, du SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023 à 06h00, jusqu'au DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023 à 21h00.

**Article 2** : Tout accident qui pourrait survenir lors de cette manifestation incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Madame le Maire  
Madame la Directrice Générale des Services  
Monsieur l'Adjoint chargé des sports et associations  
Monsieur le Directeur du service des sports et associations  
Monsieur le Directeur des services techniques  
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER  
Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER  
La Police Municipale  
Madame BARDELOT Carole et Madame CARON Valérie de l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAINT-ASTIER

Fait à Saint Astier, le 19 octobre 2023  
P / Madame le Maire,  
L'Adjoint délégué, Dominique BASTIER



**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

